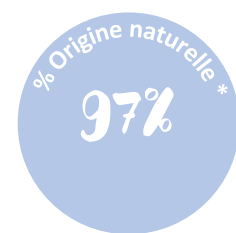


MOUSSE PEELING CHIMIQUE COSMOS

Besoin de purifier votre peau ? Ce masque peeling mousse est idéal. Il suffit d'une pression pour former une mousse dense et onctueuse. Appliquer sur le visage et laisser poser quelques minutes, puis, à l'aide de mouvements circulaires, rincer à l'eau claire et sécher.



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Aqua	48,65		48,65
	GLUCONO DELTA LACTONE® PC F5010	Gluconolactone	12,00	Exfoliant chimique	12,00
	SOLUTION DE SOUDE A 20%	Aqua (and) Sodium Hydroxide	8,00	Ajusteur de pH	6,40
B	TRISODIUM CITRATE DIH F3500	Sodium Citrate	1,00	Agent tampon	1,00
	CITRIC ACID MONOHYDRATE F6000	Citric Acid	0,75	Agent tampon	0,75
C	PLANTAPON® LGC SORB	Sodium Lauryl Glucose Carboxylate (and) Lauryl Glucoside (and) Aqua (and) Sodium Citrate (and) Sorbic Acid	8,00	Mélange de tensio-actif	7,95
	DEHYTON® AB 30	Coco-Betaine (and) Water	10,00	Tensio-actif amphotérique	9,31
	PLANTACARE® 2000 UP	Decyl Glucoside (and) Aqua	10,00	Tensio-actif non-ionique	10,00
	LAMESOFT® PO 65	Coco-Glucoside (and) Glyceryl Oleate (and) Tocopherol (and) Hydrogenated Vegetable Glycerides Citrate (and) Citric Acid	1,00	Relipidant	1,00
D	SHAROMIX™ 721	Benzyl Alcohol (and) Dehydroacetic Acid (and) Water	0,60	Conservateur	0,00

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide transparent, mousse blanche onctueuse

pH : 4,0 - 4,5

Viscosité : N.A.

% Matière active : 11%

PROCESS

Homogénéiser la phase A puis ajuster le pH à 4,5. Introduire la phase B. Vérifier la bonne dispersion des poudres. Introduire la phase C un à un, puis la phase D.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donné, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.